



# AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

● à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle.

La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

## Pourquoi nous avons besoin de vous ?

Réouverture après rénovation d'une structure de 60 berceaux.

Adresse : 6 rue Jules Ferry à Melun (77)

## Avec qui allez-vous travailler ?

- Une directrice
- Une adjointe
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 17 professionnelles auprès des enfants
- 2 cuisiniers
- L'équipe technique : un prestataire extérieur

## Quel sera votre environnement de travail ?

La ville de Melun est dotée de 10 structures Petite Enfance (multi-accueils de différentes capacités, accueil familial, halte-garderie pour enfant en situation de handicap et Relais Petite Enfance).

Vous travaillerez en concertation avec la directrice et l'Éducateur/trice et vous bénéficierez de différentes formations en interne.

La crèche les Dauphins se situe dans un quartier calme, avec un parking à proximité pour stationner.

La cuisine est traditionnelle et faite sur place.

Cet établissement dispose de 3 étages dont un grand sous-sol. Il est équipé d'un ascenseur et de 2 monte-charges. Les locaux sont adaptés et disposent de 2 cours séparés et d'un potager.

Des minibus mis à disposition dans les crèches permettent aux enfants de découvrir la richesse culturelle de ville : médiathèque, conservatoire, musées, ...

## Quelles seront vos missions ?

- Prendre soin de l'enfant et répondre à ses besoins spécifiques en assurant son bien-être et sa sécurité affective.
- Favoriser son éveil et son développement, l'accompagner vers l'autonomie.
- Accueillir et accompagner le parent dans le respect de sa fonction parentale.
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.
- Les pratiques professionnelles sont garanties de la Charte de bienveillance et du projet éducatif de la ville.

## Vous reconnaissez-vous ?

Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

Vous êtes moteur dans une équipe, vous initiez les projets.

Vous êtes autonome, dynamique et à l'écoute et avez un goût prononcé pour le travail en équipe.

Vous avez le sens de l'observation, vous appréciez la communication positive.

## Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la Ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

Qualités d'écoute, d'observation et d'évaluation sociale.

Rigueur et discrétion, capacités organisationnelles.

Adaptabilité, disponible, réactivité.

Polyvalence et dynamique.

Savoir prendre du recul sur les situations difficiles.

Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité).

Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu.

## Et votre statut ? Votre temps de travail ?

👤 Filière médico-sociale - Cadres d'emplois : Catégorie B et ouvert aux agents techniques, Catégorie C

📁 Emploi permanent ouvert aux titulaires ou aux agents contractuels.

🕒 Temps complet du lundi au vendredi selon plannings horaire. 7h30 de travail par jour + 45mn de coupure repas sur un cycle de travail de 37H30 par semaine.

💰 Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE +

CIA) ↪ à partir de 250 € + prime annuelle ↪ 70% du traitement de base

☀️ Vous bénéficierez de 25 jours de congés annuels + 2 jours de fractionnement (sous condition) + 16 jours de RTT + 1 jour au titre de la pénibilité (à compter du 01/01/2026).

📍 Poste basé à Melun.



## Pourquoi rejoindre Melun ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des événements familiaux.
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ..) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou portes de paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....

## CANDIDATER



### CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE - Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

- Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :
- Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 7000 MELUN
- Par mail : [recrutement@ville-melun.fr](mailto:recrutement@ville-melun.fr)

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux.

Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.